COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 14 novembre 2024 Date de l'affichage : 14 novembre 2024 Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 34 + 1 suppléé + 6 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 41

OBJET : CONTRAT DE DSP PRINCIPAL – CONTRAT DE DSP CONCERNANT LA COMMUNE DE ST FELIX – AVENANTS N° 2 ET 3 AUX CONTRATS.

CONTRAT DE DSP PRINCIPAL, CONTRAT DE ST FELIX, CONTRAT DE PONCHON, CONTRAT DE CIRES LES MELLO/MELLO – MISE A JOUR DU REGLEMENT DE SERVICE

Numéro de la Délibération: 211124-DC-116

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents:

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Michèle BRICHEZ, Nadia MORIA, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléé:

- M. Alain ARNOLD par Dany BULTEUX.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Josiane VANDRIESSCHE par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Guy LAFOREST par M. Olivier DOUCHET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GOUPIL, conseiller communautaire de la commune de Mortefontaine en Thelle.

Numéro de la Délibération : 211124-DC-116

OBJET: CONTRAT DE DSP PRINCIPAL – CONTRAT DE DSP CONCERNANT LA COMMUNE DE ST FELIX – AVENANTS N° 2 ET 3 AUX CONTRATS.

CONTRAT DE DSP PRINCIPAL, CONTRAT DE ST FELIX, CONTRAT DE PONCHON, CONTRAT DE CIRES LES MELLO/MELLO – MISE A JOUR DU REGLEMENT DE SERVICE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu:

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'article L.3135-1 du code de la commande publique ;
- L'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 transférant la compétence assainissement à la Communauté de communes modifié par arrêté du 19 juin 2019 ;
- Le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur le périmètre des communes d'Abbecourt, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Chambly, Crouy-en-Thelle, Ercuis, Fresnoy-en-Thelle, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Mesnil-en-Thelle, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Noailles, Neuilly-en-Thelle, Novillers-les-Cailloux, Ponchon, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Sainte-Geneviève, Thury-sous-Clermont, Ully-Saint-Georges, Villers-Saint-Sépulcre et station de Hermes (et ouvrages connexes), d'une durée de 7 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1^{er} janvier 2023;
- Le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif pour la collecte des eaux usées de la commune de Saint Felix, d'une durée de 12 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1^{er} avril 2014;
- Le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif pour la collecte des eaux usées de la commune de la commune de Ponchon, d'une durée de 12 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1er avril 2014;
- Le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur la commune de Cauvigny, d'une durée de 18 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1er janvier 2017;
- Le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur le périmètre des communes du système de collecte de la station de Cires lès Mello, d'une durée de 20 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1er juillet 2015;
- L'avis favorable de la commission DSP en date du 7 novembre 2024;
- L'avis favorable de la commission ressource en eau en date du 14 novembre 2024 ;

Considérant:

- Le raccordement de la commune de Saint Felix à la station de Hermes, via le hameau de Caillouel, commune de Hermes ;
- L'intégration au contrat de collecte de Saint Felix, de réseaux supplémentaires et de nouveaux ouvrages situés notamment rue du Moulin à Saint Felix, à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Numéro de la Délibération : 211124-DC-116

• L'intégration au contrat principal Thelloise de réseaux supplémentaires et d'ouvrages situés au hameau de Caillouel, dorénavant considérés comme intercommunaux et devant à ce titre être rattachés à la station de Hermes et son exploitation, à compter du 1^{er} décembre 2024;

- Que du fait de l'intégration de ces nouveaux ouvrages et prestations, les prestations du délégataire augmentent ;
- La nécessité d'amender le règlement du service d'assainissement collectif du contrat principal, du contrat de Saint Felix, du contrat de Ponchon, du contrat de Cauvigny et du contrat de Cires lès Mello afin notamment de préciser la description du dispositif de branchement et les limites de responsabilités respectives du propriétaire et du service d'assainissement.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- ➤ APPROUVE le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur le périmètre des communes d'Abbecourt, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Chambly, Crouyen-Thelle, Ercuis, Fresnoy-en-Thelle, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Mesnil-en-Thelle, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Noailles, Neuilly-en-Thelle, Novillers-les-Cailloux, Ponchon, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Sainte-Geneviève, Thury-sous-Clermont, Ully-Saint-Georges, Villers-Saint-Sépulcre et station de Hermes (et ouvrages connexes), d'une durée de 7 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1^{er} janvier 2023,ci-annexé;
- ➤ **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif pour la collecte des eaux usées de la commune de Saint Felix, d'une durée de 12 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1^{er} avril 2014, ci-annexé;
- ➤ **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif pour la collecte des eaux usées de la commune de la commune de Ponchon, d'une durée de 12 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1^{er} avril 2014, ci-annexé (avenant-type de modification du règlement);
- ➤ **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur la commune de Cauvigny, d'une durée de 18 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1^{er} janvier 2017, ci-annexé (avenant-type de modification du règlement);
- ➤ APPROUVE le projet d'avenant n°6 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur le périmètre des communes du système de collecte de la station de Cires lès Mello, d'une durée de 20 ans à compter de la date d'effet du contrat qui est fixée au 1^{er} juillet 2015, ci-annexé (avenant-type de modification du règlement) ;
- ➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec le délégataire, la société SEAO-VEOLIA, l'ensemble de ces avenants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20241121-211124-DC-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2024 Publication : 25/11/2024